

Bureau du 11 juin 2001

Décision n° 2001-0019

commune (s) : Saint Priest

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à la Commune, situé 4, rue de l'Egalité**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 juin 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0006 en date du 18 mai 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La ville de Saint Priest, qui doit démolir une partie de la salle Ulysse Cœur, propose de céder à la Communauté urbaine la parcelle de terrain concernée par un emplacement réservé pour élargissement de voirie rue de l'Egalité.

Il s'agit d'une partie de la parcelle cadastrée sous le numéro 183 (voir document d'arpentage) de la section CV pour une superficie de 122 mètres carrés.

Ce bien, évalué à 50 F le mètre carré par le service des domaines, serait acquis à titre gratuit.

Les frais d'actes notariés sont estimés à 3 000 F ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2001-0006 en date du 18 mai 2001 ;

DECIDE

1° - Accepte le présent dossier.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercice 2002 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0499.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,